Masset, Alfred

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 22

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

manque d'étude; l'architecture des façades est banale et d'un effet décoratif douteux ; le clocheton pourrait être enlevé sans nuire à l'édifice. L'emploi du bois, qui revêt un caractère éphémère et demande beaucoup d'entretien, est critiquable.

Le jury fait toutes ses réserves quant à l'appréciation des panneaux décoratifs et allégoriques, cette appréciation ne pouvant être faite que sur des études plus approfondies que celles qui sont présentées.

N° 17. « Estampille de 10 centimes ». — Bon projet, dont l'idée consiste en un monument abritant un panneau allégorique comme motif principal. L'ensemble revêt un caractère décoratif qui sied bien à la place de Montbenon. Le jury attire l'attention sur le fait que ce projet, tel qu'il est conçu, ne pourrait pas être exécuté avec les ressources dont on dispose; par une étude plus approfondie, il devrait être largement simplifié, sans cependant lui enlever ses proportions et son aspect général.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas présenté de description sur la nature des matériaux.

Le jury estime qu'aucun des projets présentés ne peut être pris en considération pour l'exécution; en conséquence, il recommande à la Municipalité d'ouvrir un concours restreint entre les cinq auteurs classés, conformément à la réserve inscrite dans le programme de concours, et de laisser disponible le terrain sis à l'angle sud-est de l'esplanade inférieure de Montbenon jusqu'à résultat connu du concours restreint. Il décide de ne pas décerner de 1er prix. Voulant récompenser les mérites divers que présentent, à certains égards, les projets nos 25, 17, 30, 29 et 1, le jury décerne à chacun d'eux les récompenses suivantes:

2me prix ex-æquo, 500 fr. à chacun des projets: no 17 « Estampille de 10 centimes » et no 25 « 1307 » ; *3me prix*, 300 fr. au projet no 30 « Idées » ; *Deux primes* de 100 fr. à chacun des projets: no 1 « Suisse » et no 29 « Liberta ».

L'ouverture des plis, faite séance tenante, a révélé comme auteurs des projets récompensés les noms suivants:

2me prix ex-æquo. — No 17. « Estampille de 10 centimes ». Auteur inconnu. (MM. Chessex & Chamorel, architectes, à Lausanne, se sont, dès lors, annoncés comme auteurs de ce projet.)

No 25. « 1307 ». M. Jaques Regamey, architecte, à Lausanne, et M. Clément Heaton, artiste-peintre, à Neuchâtel.

3me prix. — No 30. « Idées ». Auteur inconnu. (M. Georges Epitaux, architecte, à Lausanne, s'est, dès lors, annoncé comme auteur de ce projet.)

Primes. — No 1. « Suisse ». M. Gaston Thorimbert, de Fribourg, à Paris.

No 29. — « Liberta ». M. Paul Hänni, architecte, à Paris.

Toutes les décisions ont été prises par le jury à l'unanimité.

Lausanne, le 23 décembre 1908.

Le jury :

A. Schnetzler, président.	E. Jost.
E. Ruffy.	R. Lugeon.
Dr C. David.	G. Hæmmerli.

Nous reproduisons pl. 9 et page 263, 2 planches du projet de M. *G. Epitaux*, désigné par le jury pour l'exécution à la suite du concours au IIme degré. Nous publierons dans notre prochain numéro les autres planches du projet de M. Epitaux et celles du projet de MM. *Chessex et Chamorel* qui a obtenu une prime de 500 fr. au concours au IIme degré.

NÉCROLOGIE

† Alfred Masset.

Le 15 octobre dernier est décédé à Vaulruz, dans sa 65e année, après une longue et pénible maladie, M. Alfred Masset, entrepreneur, maître-carrier et membre de la « Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes ».

Pour toutes études, Masset a fréquenté les écoles primaires de la ville de Fribourg. Intelligent, travailleur infatigable, observateur et entreprenant, il sut acquérir la culture technique nécessaire à l'exercice de sa profession.

A sa sortie de l'école, il fut employé par M. F. Herzog, ingénieur, comme porte-mire dans la pose de la voie entre Schmitten et Flamatt (Chemin de fer Lausanne-Fribourg-Berne) et au bureau dans l'établissement des décomptes de travaux exécutés entre Fribourg et Thörishaus.

Il a ensuite été occupé à la carrière de grès dite : « La Savoyarde », située entre Vaulruz et Semsales et exploitée par son père.

Après avoir fait un apprentissage de tailleur de pierres à la carrière de St-Triphon, il travailla à l'ancienne carrière de Vaulruz, située en dessous et au sud de ce village et exploitée alors par son frère Alexandre, ancien ingénieur de district à Delémont, et M. Berterin, carrier.

Après y avoir rempli les fonctions de contre-maître, il exploita, durant quelques années, cette carrière pour son compte. Celle-ci étant épuisée, il en ouvrit une autre, près de la gare de Vaulruz, desservie par un raccordement industriel. L'exploitation de cette nouvelle carrière étant limitée, il en ouvrit une seconde du côté du nord, à 2 ou 300 mètres du château de Vaulruz.

Dans l'exploitation de ces différentes carrières de grès, M. Masset a développé une grande activité, beaucoup de savoir-faire et d'initiative. Il a su tirer un bon parti des produits de ses carrières.

Il a fourni entre autres beaucoup de pierres brutes pour maçonneries et de la taille pour encadrements de portes et de fenêtres, dallages, et spécialement pour semelles et marches d'escaliers.

Comme preuve de la grande activité de Masset, qu'il nous suffise de mentionner qu'il a, comme carrier, pour la Suisse romande, livré depuis 1879 jusqu'à sa mort:

14 850 marches d'escaliers; une marche d'escalier ayant 16 cm. d'épaisseur, ces marches, placées les unes au-dessus des autres, donneraient une pile de 2376 m. de hauteur, et 2060 vagons de pierres brutes, soit 24 720 000 kilogrammes.

Nous avons hâte d'ajouter que M. Masset excellait dans la taille des marches d'escaliers tournants ou non-supportés. Un entrepreneur nous disait un jour que les marches d'escaliers que fournissait M. Masset pouvaient être posées sans aucune retouche, ce qui est rarement le cas.

Les grès de Vaulruz étaient assez riches en fossiles. M. Masset se faisait un plaisir de recueillir les échantillons qu'il rencontrait. Il en a fourni un grand nombre à notre musée, et aux naturalistes qui venait visiter ses carrières.

M. Masset était un homme foncièrement honnête, consciencieux, généreux, sérieux en affaires et d'un commerce sûr et agréable. Il s'intéressait beaucoup à la chose publique.

Libéral dans le vrai sens du mot, il est resté jusqu'à sa mort fidèle à ses convictions politiques.

Il fut surtout un bon et dévoué père de famille.

Puissent ces quelques lignes rappeler le souvenir de cet homme de bien et apporter quelques consolations à sa famille éplorée.

G.